

Discours prononcé par S.A.S le Prince Albert II

Réunion conjointe GAFI – Moneyval sur les typologies de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme Monaco, le 24 novembre 2008

Monsieur le Ministre,
Messieurs les Présidents,
Monsieur le Directeur des Services Judiciaires,
Monsieur le Conseiller de Gouvernement,
Madame le Directeur du SICCFIN,
Mesdames et messieurs,
Chers amis,

Permettez-moi tout d’abord de vous dire combien je me réjouis d’accueillir aujourd’hui votre réunion à Monaco.

Je tiens en particulier à saluer MM. Antonio Gustavo RODRIGUES et Vasil KIROV dont la présence parmi nous souligne l’importance de ce rendez-vous international.

La lutte contre le blanchiment, et le financement du terrorisme qu’il permet, sont pour moi des priorités. Dans un domaine éminemment sensible, qui concentre légitimement l’attention de tous, je sais que Monaco, comme l’ensemble de ses partenaires, se doit d’être irréprochable.

Car je n’oublie jamais que ces enjeux vont au-delà de seules questions financières.

C'est pourquoi j'ai tenu à ce que cette rencontre ait lieu ici, à Monaco, prolongement des efforts importants menés par mon Gouvernement en la matière.

Je ne vais pas retracer maintenant l'ensemble des mesures prises dans le cadre de cette politique volontariste.

Je voudrais néanmoins rappeler que les évolutions législatives et réglementaires récentes ont permis à Monaco de tendre vers la satisfaction de l'ensemble des recommandations des différents organismes internationaux compétents.

Ces ajustements viennent compléter l'attention pointilleuse des autorités monégasques à la transparence des marchés financiers, attention qui se traduit par une surveillance très étroite de la place financière monégasque.

Le Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers, en charge de cette surveillance à Monaco, effectue d'ailleurs des missions de sensibilisation et de formation continue à destination des professionnels concernés et participe activement aux travaux du Comité Moneyval du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux réunions du Groupe Egmont.

Cette implication très large des autorités monégasques, y compris des autorités judiciaires au travers de l'entraide judiciaire en matière pénale et de l'exécution de commissions rogatoires internationales, dans tous les aspects de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est pour moi un engagement prioritaire : je suis aujourd'hui heureux de constater que

nos efforts ont été reconnus par le Comité Moneyval du Conseil de l'Europe, qui notait dans son rapport d'évaluation de décembre dernier, que « la Principauté dispose d'un cadre juridique satisfaisant » en la matière.

Aussi ai-je lu avec beaucoup d'étonnement hier, dans un grand quotidien, des déclarations inacceptables selon lesquelles, à Monaco, «les enquêtes s'enlisent» et qu'« il y a toujours du blanchiment ». C'est inexact parce que comme cela a été maintes fois répété, Monaco n'est en rien un paradis judiciaire.

Le Comité Moneyval est un acteur irremplaçable de la lutte contre le blanchiment de capitaux sur notre continent.

Dans un domaine aussi complexe, aussi mouvant, aussi transversal que celui-ci, nous savons que la difficulté principale n'est pas l'action individuelle des Etats, mais bien la capacité de l'ensemble des acteurs concernés à collaborer de manière étroite et rapide.

C'est pourquoi les outils multilatéraux aujourd'hui en place, à commencer par le GAFI, doivent être confortés dans leur action. Et c'est pourquoi les rencontres comme celle d'aujourd'hui sont indispensables, en particulier par les liens qu'elles permettent de consolider, échanges d'informations ou contacts humains indispensables.

Mesdames et Messieurs,

Nous connaissons l'incroyable plasticité des réseaux de blanchiment. Nous connaissons leur capacité d'adaptation permanente et immédiate. Nous connaissons

leur aptitude à se jouer des frontières et à contourner les obstacles.

Notre défi est aujourd'hui de leur opposer des qualités similaires. Cela implique de notre part une réactivité et une coopération sans faille. Cela implique aussi, et peut-être d'abord, de chercher à toujours mieux connaître la situation de ceux que nous voulons combattre.

Cette réunion sera donc l'occasion pour les experts que vous êtes d'échanger des expériences et des analyses sur les méthodes et les vecteurs du blanchiment, ainsi que sur les manières les plus efficaces de les détecter et de leur apporter une réponse appropriée.

A partir de vos échanges, il sera j'espère possible de contribuer à tracer les contours d'une harmonisation des dispositifs mis en place dans chaque pays, préalable à une coopération internationale renforcée.

Les typologies que vous vous apprêtez à dresser auront donc une influence directe sur la capacité de réaction des Etats à des menaces qui, je le rappelle, concernent d'abord des individus, souvent les plus vulnérables.

Je sais que ces typologies balayent un champ immense, depuis les produits d'investissement jusqu'au sport, en passant par l'utilisation des Money Service Businesses.

Mais je sais aussi que vous vous y attellerez avec détermination et talent, avec surtout la certitude d'agir pour le bien, à une époque où des risques de plus en plus nombreux menacent les habitants de tous nos pays.

C'est donc en leur nom que je voudrais aujourd'hui vous remercier, certain que vos travaux d'aujourd'hui se traduiront en autant de progrès et de sécurité pour eux.

D'avance, je vous en remercie.